

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE « CLUB 55 + CORSEAUX »

Lundi 5 février 2018

salle du conseil communal

Présents	Martine Jacomelli, Serge Jacomelli, Ernest Moritz, Colette Bardet, Catherine Thorin, Esther Stricker, Magda Bonetti, Fabienne Muller-Hermann, Fabio Levi, Janine Heymoz, Juan Manuel Vazquez, Maria Taniet, Heather Gavin, Susan James, Irène Gaudibert, Charles Heymoz, Ann Bless, John Allemann, Catherine Francioli, Jean-Claude Bulliard, Margret Carretero, Irma Albrecht, Marianne Neyroud, Jacques Trub, Jacqueline Bohé Lambert, Isabelle Raboud ; Marc Favez Responsable de l'Unité de Travail Social Communautaire et Francesco Casabianca, responsable méthodologique « Village Solidaire »
Animation	Matthieu Jean-Mairet et Karen Devaud
Objectifs de la séance	Constitution de l'association « Club 55 + Corseaux »

Objet	Détail	Décisions et informations
Validation de l'ODJ		L'ordre du jour est validé
Election des scrutateurs de l'Assemblée		Magda Bonetti et John Alleman sont les scrutateurs de l'assemblée
Adoption des statuts	<u>Article 1 : Nom, siège, durée</u> <u>Article 2 : Buts du « Club 55+ Corseaux »</u> <u>Article 3 : Ressources</u> <u>Article 4 : Organes</u> <u>Article 5 : Membres</u> <u>Article 6 : Démission et exclusion des membres</u> <u>Article 7 : Définition de l'AG</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification Validé par la majorité de l'assemblée sans modification Validé par la majorité de l'assemblée sans modification Validé par la majorité de l'assemblée sans modification Validé par la majorité de l'assemblée avec l'adjonction «une personne morale » pour des raisons de compréhension Validé par la majorité de l'assemblée sans modification Validé par la majorité de l'assemblée sans modification

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE « CLUB 55 + CORSEAUX »

Lundi 5 février 2018

salle du conseil communal

	<u>Article 8 : Organisation de l'AG</u>	Validé par la majorité de l'assemblée avec l'adjonction « de 30 jours » pour l'envoi de l'ODJ et « 10 jours » pour ajouter un divers.
	<u>Article 9 : Compétences</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 10 : Définition de l'organe de contrôle</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 11 : Définition du GH</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 12 : Rôle du GH</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 13 : Gestion des séances du groupe habitants</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 14 : Groupe de gestion des relations externes</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 15 : Groupe de gestion des finances</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 16 : Groupe de gestion du local</u>	Validé par la majorité de l'assemblée avec l'adjonction de « Ils veillent au respect de l'utilisation des locaux » et « La participation à toute activité se fait sous la responsabilité de chacun »
	<u>Article 17 : Groupe de gestion de la communication</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 18 : Activités</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification
	<u>Article 19 : Signature</u>	Validé par la majorité de l'assemblée sans modification

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE « CLUB 55 + CORSEAUX »

Lundi 5 février 2018

salle du conseil communal

	<p><u>Article 20 : Représentation</u></p> <p><u>Article 21 : Responsabilité</u></p> <p><u>Article 22 : Dissolution du «Club 55+ Corseaux »</u></p>	<p>Validé par la majorité de l'assemblée avec l'adjonction de « Un membre du GH est désigné comme personne de référence envers la Commune »</p> <p>Validé par la majorité de l'assemblée sans modification</p> <p>Validé par la majorité de l'assemblée sans modification</p>
Validation du montant des cotisations	30.- par année/par personne	Montant validé par la majorité de l'assemblée
Adoption du budget	Présentation du budget par MJM	Budget validé par la majorité de l'assemblée
Présentation et élection des groupes de gestion de l'association	<p><u>Gestion des séances du groupe habitants</u> : Tous les responsables d'activités et d'autres membres du club</p> <p><u>Gestion de la communication</u> : Magda Bonetti et Martine Jacomelli</p> <p><u>Gestion du local</u> : Esther Stricker, Gisèle Page, Colette Bardet</p> <p><u>Gestion des finances</u> : Charles Heymoz, Irma Albrecht</p> <p><u>Gestion des relations externes</u> : Catherine Thorin et Charly Heymoz</p>	L'assemblée remercie vivement les personnes impliquées dans la gestion de l'association !
Présentation et élection de la personne de référence pour la commune	<p>Serge Jacomelli</p> <p>Rattaché au groupe de gestion des relations externes</p>	L'assemblée remercie vivement M. Jacomelli pour son engagement !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE « CLUB 55 + CORSEAUX »

Lundi 5 février 2018

salle du conseil communal

<p>Présentation et élection des responsables d'activité</p>	<p><u>Balades et randonnées</u> : Luc Bonnefoy et Catherine Thorin</p> <p><u>Bibliothèque et club de lecture</u> : Jacqueline Bohé Lambert, Sylvie Monié, Fabienne Muller-Hermann</p> <p><u>Entraide Corseaux</u> : Catherine Thorin</p> <p><u>Jeux</u> : Colette Bardet</p> <p><u>Sorties culturelles</u> : Irma Albrecht, Simone Pidoux et Charly Heymoz</p>	<p>Bravo à tous pour votre travail !</p>
<p>Nomination des vérificateurs des comptes</p>	<p>Présentation des tâches des vérificateurs des comptes et élection</p>	<p>Isabelle Raboud et Jean-Claude Bulliard se proposent pour cette année 2018. Un grand merci à eux !</p>
<p>Divers</p>	<p>Présentation du bulletin d'inscription à l'association réalisé par Bernard Schwaab</p> <p>Lecture de la lettre adressée à la Municipalité pour obtenir une boîte aux lettres dans le complexe des jordils.</p>	<p>La lettre est validée par les personnes présentes et signée par Serge Jacomelli. KD et MJM se chargeront de l'envoyer à la Municipalité.</p>